

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
1er août 2003  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-septième session**  
Point 54 de l'ordre du jour  
**Question de Chypre**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-huitième année**

**Lettre datée du 31 juillet 2003, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 18 juillet 2003 qui vous est adressée par S. E. M. Tassos Papadopoulos, Président de la République de Chypre, dont une copie a été adressée au chef de la communauté chypriote grecque, M. Rauf R. Denktash (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 54 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires  
(*Signé*) George **Kasoulides**



**Annexe de la lettre datée du 31 juillet 2003,  
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris cette lettre pour vous faire connaître mes vues au sujet des positions exposées par M. Denktash dans la lettre qu'il vous a adressée le 11 juillet 2003, et dont il m'a envoyé une copie.

Je signalerai d'emblée que la démarche définie dans la lettre de M. Denktash suit la logique de la lettre qu'il m'a adressée le 2 avril 2003, et dans laquelle il attribuait l'impasse de La Haye à « la "dimension psychosociologique" du problème, et en particulier à la profonde crise de confiance entre les deux parties », vue clairement dénuée de fondement.

Après l'impasse de La Haye, M. Denktash s'est employé à éliminer systématiquement toute perspective de reprise des pourparlers sur la base de votre plan et à tromper l'opinion publique internationale et chypriote turque quant à la responsabilité de l'échec des pourparlers et de l'impasse actuelle. J'estime qu'il convient de rappeler que, si les discussions sur les mesures de confiance de 1993-1994 ont échoué, c'est uniquement parce que M. Denktash a insisté pour promouvoir la reconnaissance de son entité sécessionniste.

L'interaction entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs intervenue récemment à la suite de la levée partielle des restrictions sur la liberté de mouvement imposées par le régime d'occupation au cours des 29 dernières années, a permis de constater de manière concrète et tangible qu'il n'y avait aucun manque de confiance entre les deux populations et montré sans ambiguïté que ce qui faisait vraiment défaut, c'était un règlement global du problème chypriote.

Je suis persuadé que vous partagez ma position, à savoir que le meilleur espoir de progresser réside dans la reprise des négociations en vue de la réalisation d'une solution viable et pratique dans les plus brefs délais possibles. J'ai déclaré à maintes reprises que j'étais prêt à engager immédiatement des négociations de fond sur la base de votre plan du 26 février 2003.

Permettez-moi de réitérer (comme je l'ai indiqué dans la lettre du 2 avril 2003 que j'ai adressée à M. Denktash et dont je vous ai envoyé une copie) que toute reprise des pourparlers ne serait vraiment utile que si les deux communautés indiquent dès le départ qu'elles acceptent votre plan en tant que base de la poursuite des négociations dans le cadre de votre mission de bons offices, en vue de parvenir à un règlement global du problème de Chypre, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Président de la République de Chypre  
(Signé) Tassos **Papadopoulos**